

LE LIVRE DES APP :

LES ATELIERS DE PÉDAGOGIE

PERSONNALISÉE ou

L'AUTOFORMATION EN ACTES

Ce livre, édité chez l'Harmattan, coordonné par Philippe Carré et Michel Tétart, répond à la question "Qu'est ce qu'un APP" et retrace l'historique de presque 20 ans d'existence du réseau des APP, avec en dernière partie, les perspectives de développement.

On apprend comment est né le premier "Atelier Pédagogique Personnalisé", en 1983, comment le réseau s'est progressivement constitué et structuré, comment a été élaborée et créée une ingénierie de formation adaptée à un public jeune au début, puis adulte ensuite, et peu qualifié, mettant en pratique les concepts de l'autoformation accompagnée, le parcours personnalisé, la formation à la carte.

Un chapitre est consacré au public, ses spécificités et son évolution dans le temps. Un autre retrace l'organisation et la vie quotidienne dans un APP, les ressources mobilisées, avec à l'appui un témoignage d'une apprenante. Les pratiques et les compétences des formateurs sont décrites et est esquissé le nouveau rôle du formateur dans une formation ouverte, à distance. "Les machines et les TIC au service de la pédagogie" autre chapitre, relate la place des TIC et des outils utilisés en APP, leurs diversités, leurs adaptations et évolutions. Dans la partie plus théorique, Philippe Carré, prenant appui sur les "sept piliers de l'autoformation", montre comment les APP sont l'un des rares dispositifs de formation à avoir intégré dans ses pratiques et sa méthodologie, l'autoformation. Sont expliqués ensuite l'organisation, le développement et les perspectives du réseau, après vingt ans de fonctionnement...

C'est aussi l'histoire en cours d'une aventure humaine, vécue, sous des formes diverses, par tous ceux qui ont participé à la création du réseau : coordonnateurs, formateurs, organismes supports, responsables politiques de la formation professionnelle, animateurs des appuis techniques au niveau régional et national.

A noter enfin, de nombreuses références à des ouvrages, publications, articles dans le champ de la formation qui donnent des éclairages professionnels sur une ingénierie de l'autoformation accompagnée.

Vous pouvez vous procurer le livre dans toutes les bonnes librairies.

Catherine Barbaroux, Déléguée générale à l'emploi et la formation professionnelle, à l'APP des Blagis

La Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, Catherine Barbaroux s'est rendue, pour sa première visite dans un APP, à celui des Blagis en Ile de France. Arrivée en milieu de matinée, elle a passé plus de deux heures à dialoguer avec la coordonnatrice, les formateurs et les apprenants. Les élus, dont deux maires et une députée-maire étaient également présents. A l'issue de sa visite, elle a déclaré qu'elle savait, avant de venir, que "les APP étaient utiles", cette visite lui en a donné une confirmation concrète.

L'après-midi, une quinzaine d'étudiants en maîtrise de sciences de l'éducation de l'université de Nanterre sont venus, accompagnés par Philippe Carré, voir comment fonctionnait un APP.

Contact : Brigitte Bieber : app.blagis@app.tm.fr

BONNES FETES ET MEILLEURS VOEUX A TOUS !

L'équipe de l'animation du réseau des APP

SOMMAIRE

Le livre des APP : l'autoformation en actes	.. p.1
Emplois jeunes de la police p.2-4
Regroupement national p.5
Projets européens p.5
Brèves:	
CNED/APP p.7
Programme FORE p.8

L'INSERTION DES EMPLOIS JEUNES DE LA POLICE : LA CONTRIBUTION DU RESEAU DES APP

Le 25 juin 1999, la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) et la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) ont signé un accord cadre pour la formation d'adjoints de sécurité (ADS) par les Ateliers de Pédagogie Personnalisée dans le cadre de la préparation au concours de gardien de la paix. La préparation au 2ème trimestre 2002 d'un avenant à cet accord-cadre pour les 3 années à venir a été l'occasion de l'élaboration d'un bilan partagé par les deux institutions. Un séminaire regroupant des responsables d'APP impliqués dans l'opération, des responsables de formation de la police, est prévu le 5 décembre à Bordeaux. Son objectif vise une amélioration qualitative du dispositif à partir de témoignages d'acteurs de terrain.

Le cadre de l'intervention du réseau des APP

Les jeunes candidats à un emploi d'ADS passent des tests psychotechniques et sont sélectionnés définitivement à l'issue des entretiens menés en commissions départementales de sélection organisées par les Préfets. Lorsqu'ils sont recrutés, ils bénéficient d'une formation préparatoire de 12 semaines dans une école de formation de la police puis sont affectés dans un service dépendant de la police nationale où ils bénéficient en plus d'un stage court d'intégration dans le poste de travail. Tout en travaillant, ils peuvent se préparer aux divers concours d'accès à un emploi au sein de la DGPN dont le concours de gardien de la paix pour lequel certaines épreuves sont du niveau du baccalauréat.

Ce concours peut se préparer de diverses façons, une préparation interne est proposée par la DGPN/INF/CP-CEEL, elle est gratuite et organisée par correspondance.

Pour une partie des jeunes recrutés, une remise à niveau en français, raisonnement logique et un accroissement des capacités d'autonomie et d'accès à l'autoformation, sont nécessaires pour suivre avec profit cette préparation.

Le ministère de l'Intérieur a donc recherché un dispositif de formation individualisé présentant des garanties d'homogénéité et de cohérence dans sa pratique sur l'ensemble du territoire et susceptible d'accompagner et de soutenir les ADS qui le souhaitent. La réponse a été trouvée et fournie par le réseau des APP implantés sur 26 départements. Grâce à leur proximité et à leurs compétences en matière d'individualisation et de formation générale, ces structures ont su apporter les compléments de formation pertinents. Environ 2.000 ADS de niveau V ont été inscrits en APP entre 1999 et 2002.

Depuis 1997, le ministère de l'Intérieur a formé 28.872 adjoints de sécurité (ADS).

13.951 sont encore en service.

Pour les 14.337 qui n'y sont plus : 8.056 ont réussi le concours de la police nationale, 1.432 ont réussi un autre concours de la fonction publique, 1.676 ont un emploi dans le secteur privé, et 1.112 ont été licenciés pour inaptitude ou indiscipline.

Au 1er trimestre 2002, 10.000 emplois jeunes étaient pérennisés dont 66 % dans le secteur public. En 2003-2004, une promotion importante d'ADS sortira dont 65 % seront entrés dans la police avec un niveau V à VI.

Le témoignage de trois jeunes ADS concernant la formation en APP

Pour éclairer ce partenariat, nous sommes allés "sur le terrain", à Toulouse, où nous avons interviewé 3 ADS formés en APP puis nous avons rencontré le Commandant Robin, responsable du recrutement au Centre régional de formation de la police nationale à Toulouse, ainsi que M. Peccolo, formateur des tuteurs, M. Constans, tuteur des tuteurs et Mme Jordan, responsable de l'APP de Toulouse.

Les jeunes interviewés viennent d'horizons divers. Jacques est entré dans la police en 1999 après le service militaire. Il a un CAP/BEP en cuisine ; Dariusz, en 1999 avec un niveau bac, après avoir passé 5 ans et demi dans la Légion étrangère ; François, en 2000 après une expérience de 6 ans comme serrurier. Il a un CAP/BEP de serrurier métallier. Dariusz et François sont rentrés dans la police, poussés par des amis.

Tous les trois ont accepté la formation proposée en APP pour une remise à niveau en français. Ils suivent également 2 heures de français, une fois par semaine, au commissariat.

Jacques a passé deux fois le concours sans formation à l'APP. Il a échoué.

" Avec cette formation, je ne suis pas sûr de réussir au concours mais j'ai plus de chances. Ce qui est bien, c'est qu'un deuxième concours, un concours interne, a été ouvert pour les ADS qui ont plus de 3 ans de service. Je pourrai le passer en octobre. Pour moi, il est plus accessible que l'autre concours. Le concours externe, c'est une dissertation avec un QCM assez général, alors que le concours interne, c'est une rédaction avec un QCM professionnel. Il porte sur tout ce que nous avons appris pendant 3 ans. Il est axé sur la voie publique, sur ce que nous faisons sur le terrain.

Pour moi, cette formation en APP est très bien. On commence à un niveau très bas. On apprend les déterminants, les choses de base en grammaire. J'avais tout oublié. Grammaire, orthographe, conjugaison... on reprend le présent, l'indicatif, le passé composé, tous les temps simples et on attaque la rédaction, la dissertation pour préparer le concours. C'est intéressant que la formation soit axée sur la préparation du concours mais aussi que l'on reprenne les notions de base.

La formation n'a rien à voir avec ce que j'ai connu à l'école. C'est très différent et d'ailleurs, j'ai été très étonné de voir comment cela se passait au début car je ne connaissais pas l'APP. Je pensais avoir des cours comme à l'école. Nous sommes plusieurs venant de droite et de gauche. On se retrouve avec des collègues ADS mais aussi avec d'autres personnes qui suivent des remises à niveau pour leur travail ou pour passer des concours. Chacun a son plan de travail avec ce qu'il a à faire.

Quand on arrive, on fait une petite rédaction, un petit écrit. A partir de ça, ils voient notre niveau, ce qui nous manque, ce que nous devons travailler, sachant quand même que nous allons passer un concours. Chacun a son plan de travail. Le formateur passe tour à tour voir chacun ; nous sommes une douzaine par séance. Si on a un petit problème, si on ne comprend pas quelque chose, il nous explique. On l'appelle ou on va le voir si besoin.

La formation est destinée à des adultes, on n'est plus dans un système scolaire. Donc, c'est intéressant.

La formation que je suis à l'APP m'aide à faire mes rédactions, à voir si je ne fais pas trop d'erreurs. Ce que me renvoie le formateur de Clermont Ferrand me permet de voir ce qui me manque, ce que je dois travailler. J'en parle à l'APP avec la formatrice et nous voyons ensemble ce que nous devons encore travailler, ce que nous n'avons plus besoin de travailler".

Dariusz a apprécié la combinaison travail individuel/travail en groupe à l'APP, l'ambiance, les bonnes relations avec le formateur, la possibilité d'utiliser librement un ordinateur et des CD ROM. Il a atteint l'objectif qu'il s'était fixé en entrant à l'APP. Il parlait très mal le français lorsqu'il a été recruté comme ADS. Maintenant, il réussit à envoyer des rédactions à l'institut de Clermont-Ferrand. Il trouve dommage qu'il n'y ait pas suffisamment de formateurs à l'APP et qu'il faille parfois attendre son tour pour consulter le formateur parce qu'il y a trop de monde.

Ce que François a apprécié à l'APP, c'est le fait que la formation soit adaptée à ses propres difficultés. Il travaille uniquement ses points faibles en français. Il pense avoir progressé en français. Son entourage le pense aussi. Il déplore le fait que les locaux soient en préfabriqué. Il y fait trop chaud l'été et trop froid l'hiver.

Par ailleurs, d'après une enquête menée auprès d'un échantillon, les ADS formés en APP ont eu un taux de réussite au concours supérieur aux autres. Lors d'entretiens individuels, les ADS ont indiqué que le passage en APP leur a permis de réussir au concours.

Cependant, la rencontre des ADS avec l'APP a parfois posé des difficultés :

- parce que la formation en APP était interprétée comme une punition pour ceux qui n'avaient pas les prérequis,
- parce que la formation en APP n'était pas systématiquement prise sur le temps de travail,
- parce qu'ils n'ont pas parfois accepté le mélange des publics. A Paris, il y a eu des problèmes entre les ADS et les jeunes de banlieue.

L'accompagnement permanent sur le terrain par un encadrant, "collègue titulaire"

Tous les ADS sont en permanence accompagnés par un encadrant sur le terrain, un "collègue titulaire". C'est donc le cas des trois ADS toulousains qui sont flotiers :

"L'flotier est un policier de proximité en contact permanent avec la population (commerçants, écoles...). Il fait des contrôles de routine, des constats d'accident, des interpellations pour vols, met des contraventions. Au commissariat, il est à l'accueil où il répond au téléphone, renseigne le public".

L'encadrant est le fonctionnaire qui assiste l'ADS au quotidien dans l'exécution des missions qui lui sont confiées. Il aide l'ADS en lui précisant sa mission, en lui apportant les compléments de connaissances nécessaires à l'exécution de sa mission, en communiquant les

consignes et s'assurant de leur bon respect, en faisant appliquer les règles de la discipline, du cadre légal et de la déontologie policière.

Dariusz a le même encadrant depuis 3 ans tandis que François en a eu plusieurs. Tous estiment que le système d'encadrement ou d'accompagnement des ADS sur le terrain est bon.

Tous les trois aiment leur travail et sont très motivés pour réussir le concours qu'ils redoutent. Ils souhaitent rester et évoluer dans la police pour différentes raisons : l'un parce qu'il ambitionne de travailler dans la police européenne ou internationale, l'autre parce que ce serait pour lui une promotion sociale et que cela lui permettrait de fonder une famille et construire sa vie. Le dernier ne se voit pas faire autre chose et ne veut absolument pas reprendre son ancien métier.

Ils vivent différemment leur situation : l'un ne se sent pas emploi jeune mais futur policier, un autre se sent emploi jeune car il préfère rester à sa place d'autant que " les jeunes nous embêtent parce qu'ils savent qu'on est emplois jeunes ".

Le système de tutorat des ADS

Il y a un tuteur pour 10 à 15 ADS. Le tuteur a pour mission d'aider le jeune à construire son projet professionnel et à choisir le concours de la fonction publique à préparer. Il tient un livret en vue de la validation des acquis professionnels du jeune. Il est à son écoute. Les encadrants ne sont pas formés. Les tuteurs leur diffusent une cassette vidéo pour les sensibiliser à leur rôle ainsi que les livrets professionnels.

Les tuteurs sont des policiers gradés, formés au tutorat. Le tutorat vient en sus de leurs charges professionnelles. Dans la police, ce dispositif a été une expérience nouvelle qui a demandé un fort investissement des fonctionnaires pour intégrer le monde complexe de la formation pour l'insertion professionnelle.

Les 30 tuteurs de Toulouse sont eux-mêmes encadrés par " un tuteur des tuteurs " qui est leur référent en formation. Il reçoit les rapports sur le comportement des jeunes. En cas de problème, il les convoque.

Le Commandant Robin est en relation avec les APP qui l'avisent directement en cas d'absence d'un jeune. Il suit également les 27 ADS en fin de contrat qui ne souhaitent pas rester dans la police.

Les dispositions pour les jeunes qui s'orientent vers d'autres secteurs ou échouent au concours de gardien de la paix

Les jeunes qui s'orientent vers d'autres métiers que ceux de la police nationale bénéficient des mêmes avantages que les autres. Ils gardent leur statut d'ADS et leur salaire pendant la formation de réorientation. N'ayant pas de compétences pour la réorientation, la police a fait ap-

pel au réseau régional de formation pour l'emploi à Toulouse afin d'orienter le jeune et définir des actions de formation. La police sollicite ensuite le Conseil Régional pour le financement de ces formations. Le Conseil Régional a mis à disposition 6.000 F par ADS sous forme de chèques avenir. En février 2002, la Région a commencé à financer des formations particulières : celle d'un athlète de haut niveau, celle d'une jeune fille qui souhaite passer le CAP Petite enfance en GRETA et bénéficie pour cela d'une formation à l'APP de Toulouse.

En outre, les ADS peuvent passer la mention complémentaire "Sûreté des espaces ouverts aux publics", accessible à l'Education nationale par la VAE. La police et la DAVA travaillent ensemble pour construire la VAE. La responsable de l'APP a été également formée à la VAE afin d'en faciliter l'accès aux ADS.

Le dispositif d'insertion des jeunes mis en place par la DGPN présente deux caractéristiques :

1. une formation et un accompagnement très fort des jeunes, doublé d'une remise à niveau en APP pour ceux qui en ont besoin,
2. l'insertion professionnelle de tous les jeunes recrutés comme ADS en combinant différentes possibilités offertes par la formation professionnelle : les APP, la VAE, et en mettant en place tous les partenariats possibles : avec les Conseils Régionaux, avec l'Education nationale, avec des entreprises privées.

Les modalités nouvelles de l'avenant à l'accord-cadre DGPN-DGEFP

Un concours spécifique (second concours) a été ouvert par décret et porte sur les références professionnelles.

Pour être admis en APP, la condition est d'être inscrit au second concours de gardien de la paix et d'avoir 3 ans d'ancienneté dans l'emploi d'ADS. Chaque APP a reçu les préparations au concours de l'Institut national de la formation de la police de Clermont-Ferrand et intervient en soutien. Les jeunes qui échouent au concours de gardien de la paix peuvent faire valider leurs acquis professionnels dans le cadre de la VAE. Une expérience nationale est menée par la DGPN avec les centres de validation du ministère de l'Education nationale de Créteil, Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, Dijon et Besançon. Dans ce cadre, l'avenant prévoit qu'ils peuvent bénéficier d'une aide des APP à l'écriture pour assurer la mise en forme du dossier professionnel qu'ils doivent présenter aux jurys des ministères valideurs.

Samia Benabdelmoumène
Bénédicte Veilex

Contacts : Nadine Kébé, Jean-Claude Goudot, Bénédicte Veilex
e-mail : benedicte.veilex@algora.org

Regroupement national des APP

Le 1er octobre, le regroupement national des APP a été reçu par Mme Françoise Amat, conseillère auprès du ministre des Affaires sociales, du travail et de la solidarité et Mme Mariannig Hall, chef de mission à la DGEFP. La délégation APP était composée des responsables de sept régions : Aquitaine, Haute Normandie, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Madame Amat a fait part de son intérêt pour le travail des APP qui se situe "dans le sens de l'histoire" : individualisation, culture technologique de base, ancrage territorial, réactivité des équipes, couverture nationale et le service rendu auprès des publics pour l'insertion professionnelle et sociale, sont les atouts reconnus et appréciés du réseau des APP.

Les arbitrages financiers ont été définis pour 2003. En valeur absolue, l'enveloppe APP passe de 16,16 millions d'euros à 15,7 millions "sans que cela soit a priori préjudiciable au fonctionnement des APP" (dixit la DGEFP). En effet, la différence de 460000 euros est incluse dans l'enveloppe de crédits globalisés affectés à la région centre, dans le cadre d'une expérimentation de la globalisation des crédits de l'Etat. Le Regroupement prend note cependant de la baisse relative des crédits, a rappelé qu'aujourd'hui déjà, de nombreuses demandes de formation ne pouvaient être prises en compte par manque de financement et restera vigilant concernant l'expérimentation proposée à la DRTEFP de la région Centre.

Concernant la régionalisation, le Regroupement a rappelé les positions qu'il défend : le cahier des charges national et la couverture du réseau donnent une garantie de service et une réelle dimension nationale à cette action. Une régionalisation hâtive, mal préparée et non accompagnée, risquerait de conduire à un éclatement du maillage national en une variété de services régionaux dont la qualité varierait suivant les Régions. Cela accentuerait une inégalité de traitement dommageable aux

publics visés. De plus, le réseau de professionnels serait démantelé alors qu'il reste à la pointe en tant que dispositif national capable d'innovation et de réactivité.

Il semble primordial que l'Etat poursuive son financement et renforce le rôle des Préfets de Région et des DRTEFP dans l'animation de ce dispositif et la recherche de cofinancements. Les APP, à la croisée de la promotion sociale et de la préparation aux qualifications et à l'emploi, concourent à la cohérence de la politique de l'emploi et à ce titre, méritent de ne pas être pénalisés par une modification structurelle des financements publics.

Le regroupement se propose de participer à la réflexion sur la base d'une analyse, région par région, de la situation actuelle afin de garantir le triple niveau d'implication des APP, définis nationalement, ancrés localement et régulés régionalement.

Au cours de ces échanges, des pistes de financements complémentaires ont été évoquées. Dans le cadre des mesures nouvelles, des crédits pour l'accompagnement des candidats à la V.A.E. ont été délégués en DRTEFP. Sous certaines conditions, les APP pourront s'inscrire dans cette dynamique. Dans le cadre de Fore II volet 2, l'intensification de la préparation au certificat de la navigation Internet permettra localement d'obtenir des financements complémentaires.

A l'issue de cet échange constructif, le Regroupement confirme son rôle de force de proposition et d'informations auprès de ses partenaires et des élus sur les évolutions financières et les risques éventuels encourus par une perte du caractère national de cette action.

Dans ce contexte, nous invitons les APP en région à poursuivre le travail de constitution de regroupements régionaux et rejoindre, si cela n'est pas déjà fait, la dynamique du regroupement national, en apportant le témoignage de leurs réalités.

Michel Marchand, délégué général
Contact : app@ilep.fr

Projets européens : Algora est partenaire ou partenaire externe de trois projets Equal incluant des APP.

APPRENDRE A APPRENDRE

Projet PIC EQUAL – Action 2, l'organisme porteur est l'ACEREP, les principaux partenaires sont CFP-ARRCO, Algora, le Greta Geforme 93 (APP Aubervilliers), l'Ufficio politique comunitaria de Pise. Objectifs du projet : bâtir une méthode interactive de formation utilisant les technologies de la communication, CD-rom, internet, qui puisse être utilisée par les participants en autoformation. L'idée est de permettre à l'apprenant de s'appuyer sur ses capacités acquises en termes d'autonomie, d'analyse et de résolution de problèmes, d'orga-

nisation et de confiance en soi. Le public ciblé étant de niveaux VI à V, voire illettré. Algora est associé au travers de son pôle d'observation des ressources, ses compétences à conduire des enquêtes et son expérience sur l'évaluation des outils et méthodes. L'enquête sur les outils et les pratiques existantes dans ce domaine sera conduite, entre autre, sur une partie du réseau des APP. Certains, sur la base du volontariat, seront associés à la conception et à l'expérimentation des nouvelles ressources.

Contact : Claudine Burguet - acerep.siege@wanadoo.fr
jean.vanderspelden@algora.org

EQUAL APP : "Une formation sur mesure près de chez vous" : pour l'Égalité vers la QUALification.

Les APP de Winkel à Keskastel (Alsace)

Lutter contre les discriminations et les inégalités devant la formation et l'emploi en offrant à chacun la possibilité de se former au plus près de son lieu de vie, tel est l'objectif premier du projet EQUAL APP.

En ouvrant de nouvelles antennes APP en milieu rural, du sud au nord de l'Alsace, de Winkel à Keskastel, EQUAL APP veut aller au devant des personnes qui souhaitent réaliser un projet personnel ou professionnel. EQUAL APP s'appuie sur les compétences des 8 APP d'Alsace qui possèdent une expérience de plus de 15 années dans la formation individualisée. Concrètement, il s'agit d'ouvrir de nouvelles antennes en milieu rural, de développer l'usage de nouvelles technologies de formation (Formation Ouverte A Distance – FOAD) et de créer des partenariats locaux.

Projet européen, EQUAL APP met en œuvre un partenariat avec des organismes italien, espagnol et portugais, travaillant autour de problématiques similaires. Le Département de Formation Continue de l'Université Marc Bloch qui assure l'animation régionale du réseau des APP d'Alsace est tête de liste du projet. La mission nationale des APP sera présente le 17 décembre pour travailler avec le réseau, entre autre, sur le concept FOAD.

EQUAL APP a débuté en juin 2002. Les études préalables et l'ouverture des antennes rurales s'échelonnent jusqu'en mai 2005. Les résultats seront diffusés en 2006.

Contacts : Anne Laidebeur, Chargée de l'animation du réseau APP d'Alsace, Fabienne Rakitic, Chargée de la communication du projet EQUAL - e-mail : anne.laidebeur@umb.u-strasbg.fr fabienne.rakitic@umb.u-strasbg.fr

CITYCTAC-TACTIC

Nom quelque peu barbare qui a déjà une courte histoire...

Monoprix s'interroge sur le turnover important de ses salariés, à 75% des femmes, qui occupent des postes liés à l'encaissement ou à la vente. Une des spécificités de Monoprix réside dans la situation géographique de ses magasins situés au cœur des villes : les "city-

marchés". Les employés résident en périphérie et une part importante de leur temps "hors travail" est consacrée aux transports entraînant des situations de stress : difficulté dans l'organisation familiale à ménager du temps libre pour les enfants et eux-mêmes ... Pour les raisons évoquées ci-dessus (remplacement du personnel à prévoir, coût supplémentaire engendré, périodes d'activité du magasin défavorables) les séances de formation traditionnelles de deux à trois jours sont un obstacle définitif à leur organisation.

La réflexion amène Monoprix à énoncer le problème de la conciliation des temps de vie professionnelle et de vie familiale et à repenser les moyens et outils qui pourraient être mis à disposition des employés pour faciliter l'accès à une formation et à l'information en local en conciliant l'équilibre temps de travail / temps disponible.

De son côté, Algora s'interroge sur l'apport de la formation ouverte et à distance et des technologies (TIC) dans le cadre de la résolution de problèmes liés à la conciliation des temps professionnels et familiaux : TICTAC – TACTIC est né.

La fusion des deux fera émerger le projet CYTICTAC-TACTIC financé par l'Union européenne, (FSE) associant des organismes et entreprises portugaises et espagnoles qui font des constats semblables : l'articulation des temps sociaux est un enjeu pour l'égalité hommes-femmes en Europe.

Ce projet EQUAL national associe sur des territoires choisis pour leur capacité à se mobiliser sur ces sujets, des Boutiques de gestion, des organismes associés à Culture et Promotion et des APP.

En effet, l'expérience des APP sur l'individualisation des parcours de formation et sur la connaissance du public à 75% féminin en font des acteurs particulièrement adaptés. Dès 1993, Blandine Thion (ancienne coordinatrice de l'APP de Pithiviers) analysait le temps, dans une dynamique de développement personnel, dans le cadre des stratégies de femmes se formant dans un APP (temps des femmes et alternance...).

Deux organismes (Ceefia, Arborus) apportent leur expertise dans l'accompagnement du projet sur les territoires, la mise en place de l'égalité professionnelle dans les entreprises et collectivités et le développement de dispositifs légers de formation ouverte et à distance.

Contact : janie.cabanat@algora.org

CNED/APP

LE CNED et la DGEFP, avec l'aide de la mission nationale d'appui, ont décidé d'engager un processus de travail visant à construire une nouvelle ingénierie de l'accompagnement dans la mise en œuvre de l'accord cadre national. La première étape a consisté à clarifier les données quantitatives. A titre d'exemple pour la "promotion 2000", 3400 inscrits (sur un potentiel de 10 000) ont réalisé tout ou partie de la prestation P1 d'accompagnement au sein d'un APP. La seconde étape visera, à partir des remarques faites par les APP et les attentes des inscrits, à engager une mise à jour des "pratiques vraies" de l'accompagnement en APP. Ce protocole d'observation se déroulera sur six mois à partir de décembre 2002, dans deux régions, avec les APP volontaires. Une première journée de travail a eu lieu à Nancy (Lorraine) le 27 novembre, une autre à Montpellier (Languedoc-Roussillon) le 29 novembre 2002. L'objectif à terme est de faire évoluer le cahier des charges de la prestation d'accompagnement.

Contact : Michel Tétart
iota.iota@app.tm.fr

Programme FORE II : Des P@T /APP en Aquitaine

Le programme FORE II vise à passer de la phase d'expérimentation, commencé en 2002, à la phase de généralisation d'un principe unique appliqué à l'ensemble du territoire, celui du maillage des régions pas des points d'accès à la téléformation. A ce jour, 16 régions sont impliquées sur FORE II, l'objectif étant, pour fin 2002, de créer 204 P@T, avec une règle commune de fonctionnement que les DRTEFP ont définie dans un appel à propositions envoyé aux

organismes de formation. Trois régions (Aquitaine, Auvergne, Pays de la Loire) ont réuni les commissions de labellisation et retenu des projets où des APP sont impliqués. Dans la majorité de ces régions, les APP sont mobilisés sur FORE II comme P@T mais aussi parfois comme "offreurs" de formation à distance. A rappeler que l'Etat verse 2 euros par heure en complément des financements existants. Un outil statistique national accessible à chaque P@T est en construction qui permettra de cumuler les informations transmises par tous ces points accès à la téléformation.

En Aquitaine, la commission de labellisation du dispositif P@T aquitain a retenu, le 25 juillet dernier, les projets de deux groupements partenariaux, l'un piloté par le CAFOC et l'autre par l'INSUP, qui impliquent largement le réseau des APP. En effet, sur les 14 points d'accès à la télé-formation mis en place en 2002, 8 sont implantés dans des APP ou antennes d'APP. A noter que l'un de ces 8 APP est positionné comme porteur de P@T dans un groupement et comme offreur de formation, dans l'autre. Enfin, un neuvième APP est partenaire des deux groupements au titre d'offreur de formation. L'ensemble des partenaires du programme FORE régional s'est retrouvé pour une réunion de lancement lors de l'université d'été de la communication à Hourtin.

Contact : benedict.garnier@algora.org

CDROM Pau

"Internet, rendez-vous au bout du monde"

C'est le nom du cédérom produit par l'APP de Pau, dans le cadre d'un projet européen, Now. Ce Cédérom présente les principaux enjeux, fonctionnalités et outils

liés à internet (messagerie, navigateur, Net-meeting), en intégrant les méthodes pédagogiques propres à l'APP. Plusieurs APP l'utilisent déjà dans le cadre du passage du Certificat de navigation internet. Il est commercialisé par l'Instep, organisme support de l'APP au prix de 23 euros 31, TTC, port compris.

Plus d'information : Christophe Penalver
app.pau@app.tm.fr

Sites internet régionaux

Mise en ligne d'un site internet par le CARIF d'Aquitaine pour les professionnels de la formation de la région : www.arepa-aquitaine.asso.fr

Egalement de nombreuses informations sur le site www.carif-centre.org, en particulier un dossier sur la VAE.

Handicapés visuels

Depuis 2002, l'APP de Cannes est référent du Programme Régional de Formation des Personnes Handicapées, dont le but est de favoriser et développer l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de formation de droit commun afin de favoriser leur insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail. Dans le cadre d'un projet pilote de formation visant l'accessibilité des personnes déficientes visuelles, l'APP a accueilli dans un premier temps une personne désireuse de préparer les tests d'entrée à la formation d'éleveur canin, (son premier métier était cuisinier). Celui-ci a réussi les tests à cette formation qualifiante. Aujourd'hui, l'APP de Cannes vise l'accueil et la formation d'une dizaine d'handicapés visuels pour des remises à niveau.

Plus d'information : J. Louis Barthelemy
app.cannes@app.tm.fr

Un nouvel APP à Paris 19ème : APP Jaurès

Ouvert depuis septembre 2002, il est hébergé dans les locaux d'une antenne du greta paramédical et social où il accueille le public "classique" d'un APP et un public illettré. Dans une autre antenne du greta, reliée à l'APP, est accueilli un public plus spécifique de personnes sourdes et malentendantes, en majorité salariés d'entreprise. Les locaux sont bien équipés en informatique, tous les postes sont reliés à internet, le centre de ressources, tenu par une personne à plein temps, est ouvert sur la salle de formation pour les apprenants. Souhaitons la bienvenue à ce nouvel APP et à son équipe pédagogique au sein du réseau.

Contact : Gaëlle Huguin - app.paris.jaures@app.tm.fr

Les APP Rhône Alpes se réunissent

À l'initiative de la DRTEFP, le réseau des APP Rhône Alpes se réunissent le 17 décembre à l'INTEFP à Lyon. Plusieurs ateliers permettront de rendre compte du travail des groupes mis en place dans le cadre du plan de développement pluri-annuel. Seront traitées également les questions relatives à la mise en œuvre du Réseau régional de Formation Continue.

Contact : Paul Gontard
paul.gontard@dr-rhona.travail.gouv.fr

Les APP de Haute Normandie se forment "ouvertement" !

Suite à l'appel à projet lancé par la DRTEFP en juin 2002, le programme de professionnalisation des équipes APP a démarré en Haute-Normandie. Cette action de formation des acteurs du réseau régional est composée de modules appliqués à la méthodologie APP : «Formaliser ses pratiques pour se professionnaliser», «Concepts et enjeux de la FOAD», «Ingénierie et pratiques de la FOAD».

La double logique de micro projets et d'accompagnement à distance structure son déroulement. Ce plan de formation mis en œuvre par Algora, entre décembre 2002 et juin 2003, est suivi par le pôle d'animation régionale.

Contact : benedicte.pinot.app@crefor.asso.fr

"FOAD, outils et supports technologiques" - Article de l'AFP, n°179

Dans le dernier numéro de l'Actualité de la Formation Permanente (AFP) du Centre Inffo, plusieurs articles traitent de la question de la FOAD dont celui signé par Adrien Ferro sur la question de la place de l'outil dans des pratiques FOAD.

"Avec les nouvelles technologies, et notamment Internet, la formation est entrée elle aussi dans l'ère de "l'hyper-présence virtuelle", celle d'un savoir à la fois omniprésent et découpé pour être accessible en temps réel. Mais sur le terrain, de nombreuses inconnues demeurent".

L'auteur s'appuie sur l'analyse de pratiques confirmées pour illustrer les transformations récentes. L'article montre bien le savoir-faire des APP, en particulier leur capacité à intégrer les technologies aux pratiques personnalisées dans les FOAD. Cet article est directement accessible sur le site d'Algora <http://ressources.algora.org/reperes/rebonds/dossiers/foad.asp>

Contact : adrien.ferro@algora.org

Formation accueil pour les nouveaux coordonnateurs (trices). La session de Janvier est complète

Pour rappel, cette formation-accueil vise principalement les nouveaux coordonnateurs (trices) de tous les APP, DOM TOM compris. Une session de 18 participants a déjà eu lieu les 14 et 15 novembre. La prochaine session de formation a lieu les 9 et 10 janvier 2003 à Algora, 18/26, rue Goubet, 75959 Paris. Le coût : la formation est gratuite, seuls les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge du participant. La session de Janvier est désormais complète avec l'inscription de 20 personnes. Il est possible de s'inscrire dès maintenant pour une troisième session qui devrait avoir lieu en 2003.

Contact : celine.jaquemard@algora.org

Bulletin des APP

Mission nationale d'animation du réseau des APP

Algora - 18-26, rue Goubet - 75959 Paris cedex 19

Tél.: 0148039000 - Fax: 0148039021

Contact: iota.oger@app.tm.fr

Directeur de la publication: Jacques Bahry

Rédacteur en chef: Michel Tétart

Secrétariat de rédaction: Christiane Oger

Comité de rédaction :

R.Everat - F. Leplâtre - C. Oger - M. Tétart - J. Vanderspelden - B. Veillex

Impression: Epigraph. Tél.: 0148414594 - ISSN: 0298 8070

Demande d'abonnement au bulletin des APP (à n'utiliser que si vous n'êtes PAS un APP)

Organisme: _____

Mr, Mme : _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Prix: 61 € TTC - Chèque à établir à l'ordre de **ALGORA**
à retourner à **ALGORA, 18, 26 rue Goubet, 75959 PARIS cedex 19**